

*Groupe*  
*de*  
*Réflexion*  
*Interdisciplinaire*  
*sur les*  
*Programmes*

**Historique du projet SLECC**

Savoir Lire Ecrire Compter Calculer <http://www.slecc.fr>

Pour l'information des autorités académiques

Novembre 2005

## Note technique : Historique du projet SLECC

Pour l'information des autorités académiques

Le GRIP, *Groupe de réflexion interdisciplinaire sur les programmes*, a été créé au départ comme une instance de réflexion destinée notamment à contribuer au Grand Débat sur l'école<sup>1</sup>. A cette occasion, des membres du GRIP et des internautes rencontrés sur le site Internet du Grand Débat<sup>2</sup> se sont réunis pour écrire un texte résumant leurs positions, texte intitulé SLECC acronyme de « *Savoir, Lire, Ecrire, Compter et Calculer* »<sup>3</sup>. Ce texte a été approuvé par le GRIP et après concertation avec des enseignants de tous niveaux, le GRIP a décidé de proposer aux autorités compétentes l'expérimentation d'un projet innovant nommé SLECC en référence au texte précédent qui en est la base, projet dans lequel le GRIP fait également office de conseil scientifique.

Dans la mesure où

- les raisons fondamentales qui sont à l'origine du projet SLECC et de son contenu sont d'une nature universelle et ne sont pas dictées par les caractéristiques spécifiques des écoles ou établissements dans lesquels il doit être implanté, même si ce projet devra bien sûr être adapté aux conditions locales,
- nous désirions éviter si possible les entraves administratives inutiles qui pourraient résulter d'un manque d'information ou de communication,
- nous désirions prendre conseil à tous les niveaux de la hiérarchie sur la manière de le mener à bien,

le GRIP, représenté notamment par M. Jean-Pierre Demailly, son président, s'est adressé plusieurs fois à partir de septembre 2004 au Cabinet du ministre de l'Education nationale pour présenter le projet SLECC.

Le ministre d'alors, M. François Fillon, a transmis nos courriers à la DESCO qui a répondu favorablement à M. Jean-Pierre Demailly le 25 mai 2005, par l'intermédiaire de M. Patrick Gérard, son directeur, dans une lettre en copie en annexe. Elle indique que « *la loi étant promulguée* », « *elle crée des conditions favorables pour la mise en place d'écoles pilotes, avec la participation de maîtres experts* » en référence aux courriers précédents du président du GRIP au ministre.

Le GRIP a donc répondu à la prise de contact souhaitée par la DESCO, qui s'est réalisée sous la forme d'une réunion le 10 juin 2005 dans laquelle M. Jean-Pierre Demailly et M. Marc Le Bris ont mis au point les détails du projet en fonction des conseils de M. Roger Chudeau, sous-directeur des enseignements des écoles et des formations générales et technologiques des collèges et lycées, Mme Viviane Bouysse, bureau des écoles (DESCO A1) et Mme Christine Faucqueur, Chef du Bureau de la Valorisation des Innovations pédagogiques (DESCO A11).

A la suite de cette réunion, M. Jean-Pierre Demailly a fait parvenir le 29 juin 2005 le projet modifié, que vous trouverez en annexe, au nouveau directeur de la DESCO, M. Gérard Debbasch, à M. Patrick Gérard, directeur du cabinet du ministre, à M. Roger Chudeau, Conseiller au cabinet pour le premier degré et les relations avec les inspecteurs d'Académie et aux autres participants de la réunion du 10 juin 2005.

Ensuite, M. Jean-Pierre Demailly a été reçu le 6 octobre 2005 par M. Gérard Debbasch et un membre de son cabinet ; ceux-ci se sont montrés favorables à notre projet puisqu'ils ont déclaré qu'« *ils n'avaient pas d'objection à ses principes généraux, qu'ils allaient examiner attentivement*

---

<sup>1</sup> Voir, pour les raisons qui ont poussé à la création du GRIP : <http://grip.ujf-grenoble.fr/>

<sup>2</sup> Sur le site Internet du Grand Débat, c'est le fil "Les programmes", qui, parmi tous les fils de discussion, a eu le plus de contributions (428) : voir la lettre adressée sur ce sujet le 26 janvier 2004 aux membres de la commission du Grand Débat à <http://michel.delord.free.fr/mdsynth.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents/page\\_accueil/slecc.pdf](http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents/page_accueil/slecc.pdf)

*nos demandes en matière de détachements et de crédits, et étudier les possibilités et les détails de mise en œuvre - en précisant toutefois que le projet SLECC devait simultanément obtenir l'approbation des établissements et des autorités académiques. ».*

Enfin, M. Jean-Pierre Demailly a eu récemment un échange téléphonique avec M. Gérard Debbasch qui lui a conseillé de passer à la phase suivante de mise en place du projet SLECC, conformément aux termes de la loi du 23 avril 2005.

[...]

Le 12 novembre 2005  
Pour le GRIP  
Jean-Pierre Demailly, Michel Delord

**Vous trouverez aux pages suivantes deux documents :**

- la lettre de la DESCO du 24 mai 2005 ( Document 1 : page 3 )**
- de larges extraits du projet SLECC envoyé à la DESCO le 29 juin 2005 (pages 4 à 10 )**
- la lettre de la DESCO du 30 novembre 2005 (page 11)**

\*  
\*\*

**Post-Scriptum (13 septembre 2007) : La mise en place officielle des classes SLECC ne s'est faite qu'à partir de la rentrée 2006- 2007, ce qui modifie donc le calendrier indiqué dans le projet envoyé à la DESCO, calendrier prévu pour une première mise en place en septembre 2005. Par exemple, au lieu de lire, à la page 6**

*L'évaluation de la méthode pédagogique SLECC se fera de manière double*

- par l'évaluation des résultats que les élèves des classes concernées obtiendront lors des évaluations nationales (CE2 et 6<sup>e</sup>). Les résultats du réseau ne seront donc mesurables vis-à-vis des autres classes qu'en 2008 (CE2) et 2011 (6<sup>e</sup>).*
- par une évaluation SLECC reposant sur les résultats de contrôles ....*

**il faut lire**

*L'évaluation de la méthode pédagogique SLECC se fera de manière double*

- par l'évaluation des résultats que les élèves des classes concernées obtiendront lors des évaluations nationales (CE2 et 6<sup>e</sup>). Les résultats du réseau ne seront donc mesurables vis-à-vis des autres classes qu'en 2009 (fin CE2) et 2011 (fin CM2 ou début 6<sup>e</sup>).*
- par une évaluation SLECC reposant sur les résultats de contrôles ...*

# Documents

## Document 1 : Lettre de la DESCO du 25 mai 2005



Paris le 25 MAI 2005

Direction  
de l'enseignement  
scolaire

Service  
des formations

Sous-direction  
des enseignements  
des écoles et des  
formations générales  
et technologiques  
des collèges et lycées

Bureau des écoles

n° 2005-0196

Affaire suivie par  
Viviane Bouysse

Tél : 01 55 55 36 88

Fax : 01 55 55 36 92

Mé

viviane.bouysse  
@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Professeur,

En septembre dernier, vous avez bien voulu adresser un courrier au Ministre de l'Éducation nationale, lui faisant part de votre analyse de la situation de l'école primaire et de propositions en vue d'améliorer son efficacité, dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école. En conclusion à ce courrier, vous évoquiez votre souhait de voir mises en place des écoles pilotes, avec la participation de maîtres experts.

La loi est maintenant promulguée et rend désormais possibles des expérimentations inscrites dans les projets d'école, pour une durée de trois à cinq ans, ce qui crée des conditions favorables pour envisager des suites à donner à votre proposition. Je vous invite à rencontrer, avant la fin de cette année scolaire, ceux de mes collaborateurs qui auront à suivre ce dossier, afin de leur présenter précisément votre projet et d'échanger avec eux sur les conditions dans lesquelles il pourrait être mené à bien. Vous voudrez bien pour cela prendre contact avec le secrétariat du sous-directeur des enseignements des écoles et des formations générales et technologiques des collèges et lycées (tél. : 01 55 55 10 32).

Je vous remercie de la contribution que vous pourrez ainsi apporter à une réflexion qui ne s'est pas achevée avec la promulgation de la loi et qui contribuera au succès de plusieurs des dispositions qu'elle prévoit.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Professeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P. LE MINISTRE ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

PATRICK GERARD

Monsieur Jean-Pierre DEMAILLY  
Professeur d'université - Animateur du GRIP  
Université Joseph Fourier  
BP 53  
38041 Grenoble Cedex 9

## **Document 2 : Extraits du document envoyé à la DESCO le 29 juin 2005**

### **Projet d'expérimentation** **« Savoir Lire, Écrire, Compter, Calculer »**

---

Le Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes, présidé par M. Jean-Pierre Demailly, association comprenant des enseignants de tous niveaux fondée en juin 2003 et connue sous le nom de GRIP, est constitué en association loi de 1901 auprès de la Préfecture de Grenoble. Elle demande, conformément à l'article 2 de son statut, l'ouverture de classes expérimentales qui, dans les écoles maternelles et primaires, enseigneront selon les principes, méthodes et progressions de programmes brièvement décrits ci-après.

Cette expérimentation sera menée en application de l'article 14 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : elle tire son nom et son esprit du texte du GRIP de janvier 2004 « Savoir Lire, Écrire, Compter, Calculer », abrégé en *SLECC* dans la suite du texte.

#### **L'instance responsable du projet**

Le GRIP a fonction de conseil scientifique et agit comme instance responsable du projet *SLECC*. Il se porte garant de la validité des contenus des enseignements dispensés.

*On trouvera en Annexe 3 les statuts du GRIP, et en Annexe 4 la liste des membres français et étrangers du GRIP, ainsi qu'une description des projets internationaux partenaires.*

Le projet *SLECC* s'appuie sur un partenariat étroit du GRIP avec plusieurs autres associations qui partagent les mêmes analyses au moins sur des points particuliers et qui fédèrent des enseignants susceptibles de prendre part à l'expérimentation *SLECC* : associations «Lire avec Léo et Léa », « Reconstruire l'école », réseau « Sauver le Primaire ».

Un site au nom de la présente expérimentation est ouvert ; il publie les documents de travail de l'association, qui sont régulièrement mis à jour et proposés en téléchargement gratuit ; un système de mutualisation des données est mis en place (du type SPIP), privilégiant, chaque fois que c'est possible, les licences type *Open Content*. Des listes de diffusion et de travail des membres du réseau seront gérées par le serveur.

Tout enseignant qui souhaite ou souhaitera ouvrir une classe expérimentale selon le projet devra être membre du réseau *SLECC* ; il collaborera à ses travaux et utilisera ses ressources informatiques ; il participera à ses cycles de formation et à ses évaluations.

#### **L'esprit du projet**

**Constatation** : nous observons les graves difficultés actuelles de l'enseignement de notre pays, ses médiocres performances autant pour les sorties du système scolaire sans diplôme que pour la baisse de formation intellectuelle des diplômés, à diplôme constant. Cette baisse n'est aujourd'hui pas mesurée par le système éducatif, mais elle est très sensible aux enseignants, du collège jusqu'à l'université et aux grandes écoles, ainsi qu'à un nombre croissant de directeurs des ressources humaines des entreprises et aux parents d'élèves qui, en nombre toujours plus grand, sont inquiets et ont recours à des mesures de remédiation familiales ou commerciales.

**Diagnostic :** le fond commun de toutes ces difficultés est la non maîtrise, présente à tous les niveaux d'enseignement, des connaissances élémentaires en français et en calcul, ce qui interdit simultanément les deux objectifs liés de toute Instruction publique : apprendre et apprendre à apprendre.

**Solution :** pour reconquérir cette maîtrise des savoirs de base, nous nous référons pour une grande part au noyau rationnel et transposable des thèses des fondateurs de l'Instruction publique qui ont permis une démocratisation continue des années 1880 aux années 1960. Ce noyau rationnel comprend principalement :

- la synthèse des pédagogies innovantes recensées au niveau international en 1887 par Ferdinand Buisson et présentes dans son *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Cette synthèse porte le nom bien oublié maintenant de « méthode intuitive » : anti-dogmatique, elle part de l'intuition sensible pour arriver à l'abstraction qui est la caractéristique de toute connaissance et la clé d'une pratique non aveugle et mécaniste. Pas d'abstraction prématurée, pas de retard dans le passage à l'abstraction - des extraits en ont été systématiquement cités dans toutes les Instructions Officielles jusqu'en 1945.

- les axes et contenus logiques, quasiment invariants de 1880 aux années 1960, des programmes et progressions du primaire et primaire supérieur (notamment pour l'enseignement du calcul et de la langue).

*Dans ce cadre*, nous proposons des méthodes progressives, structurantes, comprenant évidemment un certain travail de recherche de la part des élèves, mais aussi et en premier lieu un enseignement direct, des exercices systématiques, des leçons et des révisions dont nous donnons quelques traits :

- Compacité des programmes et des apprentissages premiers. Au CP par exemple, simultanéité de l'apprentissage de bases du calcul et de la langue : écriture et lecture, numération et calcul, entiers et fractions, numération parlée et numération écrite, calcul mental et calcul écrit
- Cohérence disciplinaire (on ne pratique pas d'interdisciplinarité factice, le préalable est que les notions fondamentales nécessaires aient été apprises).
- Démarche explicite :
  - Présentation explicite des objectifs de l'apprentissage.
  - Enseignement progressif et systématique des notions (le tâtonnement et la démarche par essai et erreur sont disqualifiés en tant qu'approche de principe.)
  - Rappel initial systématique des savoirs prérequis.
  - Entraînement et mémorisation par l'exercice (évaluation, rétroaction, enseignement correctif).
  - Revisions qui ne sont pas des remises à niveau mais une nouvelle vision plus systématisée.
- Valorisation de l'effort et du mérite.
- Une discipline demandée explicitement aux élèves pour assurer l'instruction, mais non formellement recherchée pour elle-même.

Ainsi, en lecture, la démarche d'apprentissage sera alphabétique, du type *Lire avec Léo et Léa* (par exemple). On étudiera d'emblée les associations grapho-phonétiques élémentaires « *b et a, ba* », pour passer ensuite aux mots, aux phrases, etc.. L'apprentissage de la lecture n'est à aucun moment dissocié de la phonation et de l'apprentissage de l'écriture. De même l'enseignement du calcul ne dissocie pas la numération des opérations, et réhabilite l'usage des nombres concrets (3 pommes + 2 pommes = 5 pommes), à la fois comme départ concret de la compréhension du nombre et comme solution éprouvée de la compréhension élémentaire des problèmes. En grammaire, nous préconisons de faire reconnaître chaque élément de la phrase du point de vue de la nature puis de la fonction, pour aborder ensuite les groupes verbaux et les propositions.

*On trouvera en Annexe 1 une description des axes de programmes SLECC pour le CP et la fin du CM2.*

## Évaluation de l'expérimentation

L'évaluation de la méthode pédagogique SLECC se fera de manière double

- par l'évaluation des résultats que les élèves des classes concernées obtiendront lors des évaluations nationales (CE2 et 6<sup>e</sup>). Les résultats du réseau ne seront donc mesurables vis-à-vis des autres classes qu'en 2008 (CE2) et 2011 (6<sup>e</sup>).

- par une évaluation SLECC reposant sur les résultats de contrôles et compositions notées qui seront communiqués à la DESCO, aux autorités académiques et aux collectivités locales concernées. Pour rendre plus transparent ce système notamment pour les parents, nous rendrons publics les barèmes de notation et des échantillons de copies anonymés correspondant aux différents niveaux-type de réussite.

Les enseignants du réseau soumis à inspection seront évalués en considération du *Descriptif détaillé des recommandations* « *Savoir, Lire, Écrire, Compter, Calculer* » (voir *infra*), et surtout à travers les résultats de leurs élèves.

## Gestion des passages de classes et des redoublements

Nous ne fixons aucun objectif de minimisation des taux de redoublement annuel ; nous demandons seulement à chaque élève, pour rejoindre la division supérieure, de posséder l'ensemble de connaissances minimales nécessaires pour bénéficier pleinement de l'enseignement visé.

## Calendrier de la mise en place

### 2005-2006

[On peut constater un « certain » retard pour l'année en cours ! MD, le 12/11/2005]

Chaque école qui souhaite participer à l'expérimentation dès la rentrée 2005 actera son intention dans le projet d'école, pour la ou les classes concernées, d'ici le 31 juillet 2005. Ce projet sera soumis à l'autorisation de l'instance académique compétente, en application de l'article 14 de la loi d'orientation et de programme. La DESCO facilitera cette autorisation en avertissant de son aval les instances académiques concernées.

Une université d'été aura lieu dans les locaux de l'École normale supérieure de Paris à la fin août 2005. Les instituteurs, professeurs d'école et directeurs d'école impliqués dans cette première année de la mise en place y recevront la formation pédagogique nécessaire à leur enseignement.

*On trouvera en Annexe 2 la liste, classée par académie, des instituteurs, professeurs d'école et directeurs d'école qui s'engagent pour cette première année de la mise en place.*

### 2006-2007

Première année de fonctionnement de quelques classes expérimentales, cette année sera aussi une année préparatoire mise à profit pour :

- élaborer un *Descriptif détaillé des recommandations* « *Savoir Lire, Écrire, Compter, Calculer* », qui sera remis à la DESCO avant le 31 mai 2006 et communiqué aux Inspections et aux collectivités locales concernées,
- publier des ouvrages de référence pédagogique dont le premier : *Savoir Lire Écrire Compter Calculer. Une pédagogie oubliée. Choix d'articles du « Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire » de Ferdinand Buisson*. L'éditeur prévoit qu'il sera imprimé en novembre 2005 et mis en place chez les libraires en janvier 2006. Également, publication commentée sous forme imprimée des programmes complets du primaire de 1880 à 1949 et de

larges extraits des Instructions Officielles correspondantes, la publication du texte brut étant déjà effectuée en ligne.

- commencer de rédiger et publier une ligne de manuels chez des éditeurs spécialisés (sous le régime du « parascolaire »),
- rassembler et analyser les expériences déjà engagées de manière dispersée, mettre en ligne ces analyses ainsi que les ressources documentaires afférentes sur le site de l'association, afin de mutualiser les pratiques,
- explorer les possibilités de création de classes expérimentales dans des zones variées (en particulier en ZEP) et recenser les futurs membres du réseau,
- organiser une université d'été (en juillet ou en août 2006).

*2007-2012*

---

Le projet «Savoir Lire Écrire Compter Calculer » entrera ainsi en septembre 2006 dans sa phase pleinement opérationnelle. L'expérimentation se prolongera pendant 5 ans (2006-2011).

### **Actions et mesures transitoires**

---

Compte tenu de l'ambition du projet SLECC de développer de nouveaux programmes d'enseignement dans une perspective globale de réforme des cycles primaires et secondaires, il sera nécessaire de tester le plus rapidement possible les protocoles d'enseignement en aval des premières années du primaire. Certaines classes primaires de Cours Élémentaire ou de Cours Moyen pourront donc faire l'objet dès les premières années d'expérimentation de protocoles transitoires d'enseignement mettant en œuvre les principes éducatifs préconisés par SLECC, en continuité avec les programmes déjà effectivement suivis par les élèves. Des enseignements de type SLECC pourront également être appliqués en collège et en lycée, parallèlement à l'horaire scolaire, par des enseignants volontaires membres du GRIP ou des associations partenaires. Le GRIP prend en charge l'évaluation de ces actions et publie la documentation afférente avec les moyens alloués au réseau SLECC. L'évaluation véritable de SLECC ne peut cependant porter que sur des élèves ayant suivi un cursus primaire SLECC complet.

### **Moyens demandés**

---

[ ]



# Annexe 1

## Axe de programme SLECC pour le CP et le CM

Tiré du texte de référence de janvier 2004 « SLECC »

Texte intégral consultable : [http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents/page\\_accueil/slecc.pdf](http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents/page_accueil/slecc.pdf)

Voici nos objectifs de connaissance pour les classes de CP et de CM, en français et en arithmétique. Nous définirons les objectifs des autres classes et autres disciplines dans notre *Descriptif des méthodes* « *Savoir Lire, Écrire, Compter, Calculer* » (avant le 30 mai 2006).

### À la fin du CP, l'élève doit posséder au minimum la maîtrise

- du déchiffrage alphabétique et de la lecture courante, d'abord à voix haute
- de l'écriture anglaise en minuscules sur les lignes (réglure de 3 mm)
- de la numération des nombres à deux chiffres (apprentissage fondé notamment sur l'utilisation des unités de longueur et des unités monétaires)
- de l'addition, de la soustraction des nombres de la première centaine
- de la multiplication, de la division au moins par 2, 4 et 5 (ces deux points sous-entendant qu'il connaît par cœur les tables d'addition et de multiplication par 2 et 5)
- de la résolution de problèmes très simples, nécessitant la mise en œuvre d'une des opérations étudiées.

### À la fin du CM 2 :

#### a) Arithmétique et géométrie

- Connaissances en arithmétique conçues comme bases de l'enseignement futur des mathématiques, de la physique et plus généralement de la "modélisation de la réalité".
- Bases du calcul sur les grandeurs et de l'analyse dimensionnelle (donnant notamment une semi-méthode de résolution des problèmes et de vérification de cohérence de la solution).
- Ensemble des opérations sur les nombres entiers, décimaux et fractions
- Notions de nombres premiers, décomposition en facteurs premiers, PPCM, PGCD, réduction des fractions au même dénominateur.
- Maîtrise du système métrique (unités de longueur, aire, volume, masse), des unités de contenances et de durée, angles.
- Connaissance des objets géométriques du plan (cercle, carré, rectangle, parallélogramme, trapèze, losange, polygones simples inscrits dans un cercle) et de l'espace (pavés, prismes, cylindres, cônes et pyramides). Connaissance intuitive, construction, représentation.
- Connaissance des formules permettant de calculer leurs périmètres, aires et volumes ; le nombre pi est introduit comme le rapport entre le périmètre du cercle et son diamètre ; ce rapport est mesuré expérimentalement dans quelques cas particuliers, et on admet à partir de là les approximations  $22/7$  et  $3,14$  ; l'aire du disque en est déduite par démonstration, tout comme l'aire du triangle est déduite de celles du rectangle et du parallélogramme ; ces démonstrations ne sont pas exigibles des élèves mais doivent être faites par l'enseignant.
- Exemples de la proportionnalité simple directe et inverse avec la règle de trois directe et inverse comme base de résolution des problèmes.
  
- Problèmes nécessitant plusieurs étapes de calcul et de raisonnement portant sur divers domaines (pourcentages, densité, échelles ...)
- Calcul mental et calcul rapide.

#### b) Maîtrise de la langue française

## LECTURE

- Lecture courante d'un texte en prose ou en vers
- Lecture silencieuse, suivie de comptes rendus oraux et/ou de questionnaires écrits de compréhension portant sur des points de vocabulaire et de compréhension générale du texte

## RECITATION

- Récitation expressive de textes en prose ou en vers

## VOCABULAIRE

- Éléments de morphologie : radical, préfixe et suffixe, désinences (du masculin, du féminin, désinences des verbes),
- Acquisition systématique du vocabulaire par divers moyens (préfixation, suffixation, synonymie, antonymie, champs lexicaux), *mémorisation*
- Sens propre et sens figuré.

## CONJUGAISON

- Le système de la conjugaison : voix, modes, temps, personnes.
- Pour tous les verbes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> groupe, pour les verbes en –RE et tous les verbes usuels du 3<sup>e</sup> groupe, et pour *être*, *avoir* et *aller* :
  - Conjugaison des temps de l'indicatif (voix active et voix passive)
  - Conjugaison du conditionnel présent et passé 1<sup>ère</sup> forme (voix active et voix passive)
  - Conjugaison du subjonctif présent et passé (voix active et voix passive)
  - Conjugaison de l'impératif présent (voix active et voix passive)

## GRAMMAIRE et ORTHOGRAPHE

- Analyse grammaticale : nature et fonction des mots et des groupes verbaux,
- Les classes de mots variables et invariables par nature
- Les accords en genre et en nombre
- Analyse logique :
  - Phrase simple et phrase complexe,
  - Les propositions subordonnées relatives, conjonctives et interrogatives ; leurs fonctions.
- Orthographe d'usage : mémorisation des mots usuels
- La ponctuation

## COMPOSITION FRANÇAISE

- Rédaction de textes descriptifs, narratifs et dialogués.

**Annexe 2**  
**Instituteurs, professeurs d'école et directeurs d'école**  
**proposant d'ouvrir une classe expérimentale**  
**« Savoir Lire, écrire, Compter, Calculer »**  
**à la rentrée 2005**

[ ;;; ]

**Annexe 3**  
**Copie des statuts du**  
**Groupe de réflexion interdisciplinaire sur les programmes (GRIP)**  
**constitué en Association loi de 1901**

**ARTICLE 1er**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom : "Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes", ci-après désignée GRIP.

**ARTICLE 2**

Cette association a pour but de réunir les personnes désirant mener une réflexion sur les questions éducatives, en s'appuyant sur l'héritage historique de l'école française et de son rayonnement international, ainsi que sur les analyses et expériences de réforme éducatives menées dans le monde depuis plusieurs décennies à tous les niveaux de l'enseignement.

Au delà de cette démarche de réflexion, le GRIP agit comme instance scientifique vis-à-vis de projets concrets de réadaptation scolaire au niveau de l'école primaire ou de l'enseignement secondaire. Il assure le suivi et l'évaluation des projets qu'il cautionne, favorise des expérimentations ou actions transitoires permettant de construire des progressions d'étude dans une perspective de continuité entre tous les cycles d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur).

Le GRIP s'engage à respecter l'esprit de la déclaration de création du GRIP de Jean-Pierre Demailly du 26 juin 2003, et à assurer la continuité de pensée avec les textes signés GRIP parus précédemment, notamment le texte de Janvier 2004 intitulé SLECC *Savoir Lire, Ecrire, Compter, Calculer*.

**ARTICLE 3 - Siège social**

Le siège social est sis à

*l'Institut Fourier*

*l'Université de Grenoble I*

*100 rue des Maths, BP74*

*38402 Saint-Martin d'Hères Cedex*

(Directeur actuel : Jean-Pierre Demailly)

[...]

**Annexe 4**

- 1) Les membres français du GRIP ( au 29 juin 2005) [...]**
- 2) Ses correspondants internationaux [...]**

## Document 3 : Lettre de la DESCO du 30 novembre 2005



Paris le 30 novembre 2005

Direction  
de l'enseignement  
scolaire

Service  
des formations

Sous-direction  
des actions éducatives  
et de la formation  
des enseignants

Bureau  
des actions  
éducatives, culturelles  
et sportives

DESCO A9  
n° 2005 - 0032

Affaire suivie par  
Georges Ascione  
Téléphone  
01 55 65 13 47  
Fax  
01 55 55 31 33

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le Professeur,

Je vous confirme que la direction de l'enseignement scolaire suit avec attention le projet « savoir lire, écrire, compter, calculer », que vous m'avez présenté lors de notre entrevue du 6 octobre 2005. Celui-ci doit s'inscrire dans le cadre des expérimentations régies par l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ainsi que par le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école. Ces textes disposent que « sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines (...). Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle » établie chaque année par le Haut Conseil de l'Éducation.

Il appartient à chacun des enseignants concernés de demander l'autorisation des autorités académiques compétentes après avoir fait inscrire leur expérimentation dans le cadre du projet d'école. Les Recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale sont informés de l'attention avec laquelle les expérimentations engagées seront suivies par la direction de l'enseignement scolaire.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'expression de toute ma considération et de vos sentiments  
*les meilleurs.*

Le Directeur de l'enseignement scolaire

Roland Debbasch

Monsieur le Professeur Jean-Pierre DEMAILLY  
Professeur à l'Université de Grenoble I  
621 av. Centrale, domaine universitaire de Saint Martin d'Hères  
BP 53 X  
38041 Grenoble